

■ **Bureau mondial du scoutisme**, à Genève, CH-660-0195970-0, assumer les responsabilités légales de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, du Comité Mondial du Scoutisme et du Bureau Mondial du Scoutisme, en matière budgétaire, contractuelle et de recrutement du personnel (FOSC du 28.06.2004, p. 7). Signature collective à deux, avec le secrétaire général ou le trésorier, a été conférée à Panissod Luc, de France, à Chêne-Bougeries, et Sharp James, du Canada, à Genève.

Journal no 15292 du 30.11.2006  
(03667796 / CH-660.0.195.970-0)